



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 28.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 16.06.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

LABRUGUIERE U 21 / TLSE MIRAIL AS 21 du 03.05.2025 – U14 Territoire – Poule F

Club de TLSE MIRAIL AS 21

1 match automatique + 3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : acte de brutalité/joueur, sur action de jeu

[Public](#)

Rappel à l'ordre pour l'intrusion d'un spectateur sur l'aire de jeu

Arbitre :

Absence non excusée à convocation

Retenue d'arbitrage – Dossier transmis à la CDA

Affaire n°2 :

SEYSSES FROUZINS US / FC MAS 31 du 17.05.2025 - U17 Territoire

Club de SEYSSES FROUZINS US

[Public](#)

2 pts de retrait à l'équipe pour les faits évoqués.

Affaire n°3 :

LANDORTHE.EST.SAV 22 / TLSE NORD FC 21 du 04.05.25 – U16 D2 - Poule A

Club de TLSE NORD FC 21

1 an ferme de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 07.05.25

Motif : bousculade volontaire/officiel pendant le match